

LAZARD  
FRÈRES GESTION

**Politique ESG**



# SOMMAIRE

## Politique ESG

| 2 |

Philosophie

| 3 |

Mise en œuvre dans la gestion de Lazard Frères Gestion

| 4 |

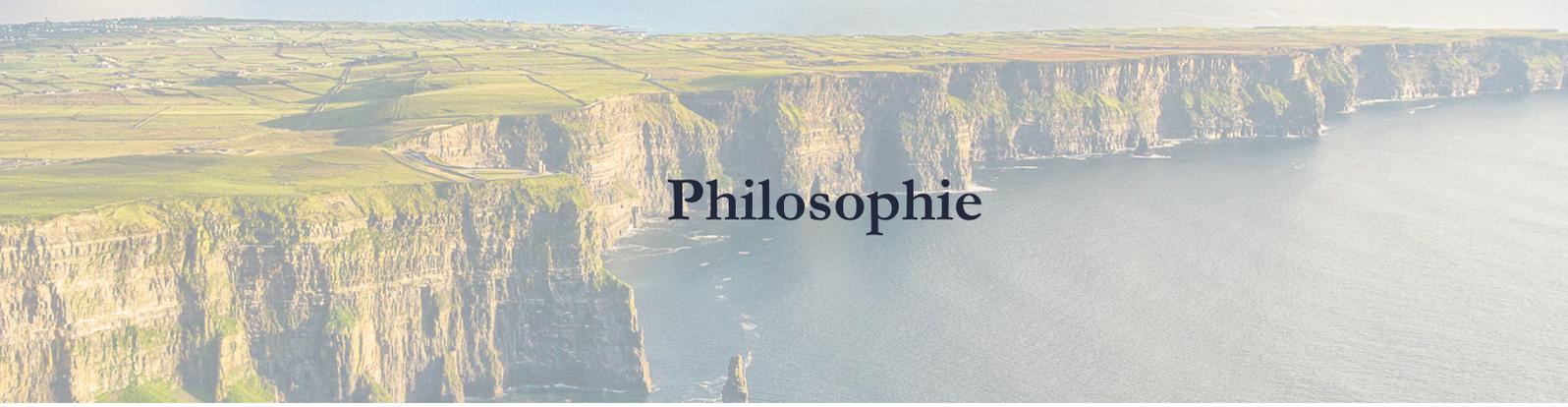
Notre gestion ISR

| 5 |

Reporting extra financier

| 6 |

Nos engagements



# Philosophie

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

## | Critères sociaux |

**Par la valorisation du capital humain**

## | Critères environnementaux |

**par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux**

## | Critère de gouvernance |

**par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.**

La réflexion sur la prise en compte des critères ESG est ancrée dans notre processus d'investissement. L'intégration de ces critères s'inscrit dans une démarche qui se veut pragmatique et évolutive.

Au sein de notre organisation et de notre approche des enjeux ESG, l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, a joué un véritable rôle d'accélérateur, conformément à l'esprit de cette loi. Cette dynamique s'est concrétisée par la mise en place d'un comité ESG, et une volonté de prendre en compte les critères ESG dans toutes nos gestions. Lazard Frères Gestion s'inscrit dans une véritable démarche de progrès.

# Mise en œuvre dans la gestion de Lazard Frères Gestion

## A

### Organisation interne au sein de Lazard Frères Gestion

#### • Comité ESG

Lazard Frères Gestion est pleinement consciente des enjeux soulevés par l'Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique tant pour notre société de gestion que pour nos clients institutionnels.

Ainsi, nous avons mis en place début 2016 un Comité ESG pour aborder tous les sujets relatifs à l'ESG et en particulier à cet article 173. Ce Comité regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale et Relations avec les Consultants.

Sa vocation est d'échanger sur l'ensemble de ces sujets, de suivre les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques dans les domaines ESG, d'adapter nos procédures, de traiter les demandes des clients, de gérer les partenariats et de diffuser ces informations tant auprès des membres du collège des Associés-Gérants que des équipes de Lazard Frères Gestion concernées par ces évolutions (gestion, reporting, commerciales ...).

#### • Recherche ESG : sources et outils d'analyse

Afin d'appréhender ces critères ESG pour chaque société analysée, Lazard Frères Gestion s'appuie sur plusieurs sources d'information :

- Sources publiques : Rapport RSE, ONG, presse
- Échanges directs avec les entreprises
- Recherche externe : Agence de notation extra-financière, brokers

Chaque analyste gestionnaire peut ainsi enrichir sa propre analyse extra financière de données estimées pertinentes. Ces analyses s'intègrent dans notre processus de gestion.

Nos outils d'analyse propriétaires affichent ainsi des données financières et extra-financières pour chaque entreprise étudiée.

Ces outils sont directement alimentés par les analystes-gérants.

#### • Encours concernés

Les encours appliquant la politique ESG de Lazard Frères Gestion s'élevaient à plus de 12 milliards d'euros, soit 55% du total des encours gérés chez Lazard Frères Gestion au 29/12/2017. Parmi ceux-ci, nous avons plusieurs portefeuilles ouverts ou dédiés qui intègrent des critères ESG plus contraignants, du type ISR ou exclusion, dont le total des encours atteint 900 millions d'euros.

## Principaux axes d'analyse

### • Émetteurs corporate (entreprises) :

Notre processus de gestion repose sur une analyse fondamentale quantitative et qualitative qui intègre des critères financiers et extra-financiers :

#### • Analyse financière des entreprises : données quantitatives

Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active basée sur la sélection de titres. Le processus d'analyse des sociétés, essentiel dans la sélection des valeurs, est fondé sur les trois piliers suivants : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

Notre analyse financière est complétée par une appréciation stratégique de la société et de son management afin de juger de la pérennité des performances.

Nous investissons dans une optique de long terme, dans des entreprises sous-valorisées par le marché afin de délivrer la meilleure performance boursière possible tout en essayant de maîtriser les risques, notamment les risques extra-financiers.

#### • Intégration des critères ESG : données qualitatives et/ou quantitatives selon les différents types de gestion.

##### - *Analyse de la gouvernance*

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.

Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

##### - *Critères sociaux*

Les critères sociaux prennent en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, les droits de l'homme et l'éthique dans la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.

Le « capital humain » est un des deux moteurs de l'entreprise avec le capital financier, le négliger pourrait entraîner des risques de perte de rentabilité opérationnelle ou d'augmentation des coûts liés à la volatilité de la masse salariale.

##### - *Critères environnementaux*

Les critères environnementaux portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (la gestion des déchets, la consommation d'énergie et les émissions polluantes) et s'apprécient en tenant compte du secteur d'activité.

Nous cherchons à comprendre comment les risques environnementaux sont appréhendés par l'entreprise, toute négligence de sa part pourrait conduire à la constitution brutale de passifs impactant sa rentabilité économique.

En effet, une insuffisante prise en compte des risques environnementaux (pollution, biodiversité, ressources et communautés locales) peut mener à des pertes de rentabilité voire entraîner un risque de réputation et un risque financier.

### • Émetteurs souverains (États) :

Lazard Frères Gestion a établi une liste d'exclusion de pays (pays interdits GAFI) et une liste de pays sous surveillance (pays sous sanctions internationales ou sous embargo) pour lesquels, il est nécessaire d'obtenir préalablement à tout investissement l'accord de la direction de la Conformité.

Ces listes comprennent des pays susceptibles de présenter un risque majeur, en termes de blanchiment et de réputation.

Les titres souverains, dans lesquels Lazard Frères Gestion investit, sont habituellement considérés comme des investissements sûrs, cependant les Etats sont exposés à des facteurs de risque ESG susceptibles d'altérer le développement durable de leurs économies à long terme.

Lazard Frères Gestion s'appuie sur la recherche Vigeo pour :

- Enrichir son analyse traditionnelle des titres souverains en intégrant des indicateurs de durabilité dans le processus de sélection des titres
- Identifier les forces et faiblesses des Etats en fonction des facteurs de risque ESG
- Avoir une analyse qualitative des facteurs de risque les plus significatifs pour les pays de l'OCDE
- Suivre continûment les évolutions normatives

Les États souverains sont évalués selon des critères ESG regroupés autour de 3 piliers, reposant sur leurs engagements en matière de protection environnementale, protection sociale et solidarité et de responsabilité institutionnelle, ou comment l'État-providence crée de la valeur pour ses concitoyens et contribue à leur bien-être.

### → Gestion Actions :

En octobre 2017, l'équipe de Gestion Actions, composée de 12 personnes, tous à la fois analyste et gestionnaire, a pris la décision d'intégrer quantitativement, au sein de l'analyse fondamentale, les enjeux ESG.

Jusqu'alors appréciés qualitativement, les critères ESG sont aujourd'hui intégrés par les analystes financiers dans les modèles de valorisation, plus particulièrement dans le coût du capital via le bêta : ces critères ESG ont ainsi un impact sur les objectifs de cours pour chaque société.

La détermination du bêta est donc fonction de la cyclicité du secteur, du mix produit, mix géographique, levier opérationnel, levier financier, prédictibilité du management et du respect des critères ESG.

Le bêta, mesure du risque spécifique de l'entreprise, est compris dans une fourchette allant de 0,5 (moins risqué) à 1,5 (plus risqué).

Le suivi de ces paramètres est assuré par des rencontres régulières avec le management des entreprises (environ 900 par an). A l'issue de chaque entretien, un compte-rendu est rédigé sous forme de « Minutes » intégrant données financières et données extra-financières, et partagé avec l'ensemble des autres pôles de gestion.

### → Gestion Obligations Convertibles :

L'analyse extra-financière est réalisée par les analystes-gérants et est intégrée dans les thèses d'investissement.

Les 6 critères analysés sont – Human Resources, Corporate Governance, Human Rights, Environment, Supply Chain, Community – et font chacun l'objet d'un commentaire qualitatif explicite.

Pour cela, les analystes-gérants utilisent plusieurs sources d'information : la recherche Vigeo, les rapports « Corporate Social Responsibility » des entreprises, les échanges directs avec les sociétés ou les brokers, et les informations publiques disponibles.

### → Gestion Taux :

Les analystes Crédit consultent la recherche extra-financière mise à disposition et s'assurent que la valorisation est cohérente avec les notations extra-financières, c'est-à-dire que le spread reste attractif du point de vue du risque crédit.

Les émetteurs ayant les plus faibles notations extra financières selon l'évaluation de notre partenaire Vigeo font l'objet d'une revue trimestrielle.

---

## C

### Principes d'exclusion normative

---

Lazard Frères Gestion se conforme aux réglementations aujourd'hui en vigueur en France.

Ainsi, nous excluons tout investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo. Pour assurer ce suivi, nous avons noué un partenariat avec l'agence ISS-Ethix.

Au-delà du respect des réglementations en vigueur en France (loi n°2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions et la loi n° 2343-2 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines anti-personnel), nous pouvons également appliquer des politiques d'exclusion sur-mesure (secteurs sur le tabac, l'armement, l'alcool...), lorsque nos clients nous en font la demande.

---

## D

### Dialogue actionnarial

---

Selon nous, l'engagement actionnarial ne doit pas être synonyme d'activisme mais doit se traduire de façon constructive par une démarche volontaire auprès de certaines entreprises afin qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG. Cette démarche d'engagement s'articule autour de trois grands axes :

- Une politique de vote exigeante avec l'analyse de chacune des résolutions.
- Un dialogue direct et récurrent avec le management des entreprises (Direction Générale, Direction Financière, Relation Investisseurs ...).
- En amont des Assemblées Générales, Lazard Frères Gestion peut discuter avec les entreprises des projets de résolutions qui seront présentés.

Ainsi, par le dialogue permanent avec le management des entreprises et par notre politique de vote, nous pouvons être amenés à influencer l'entreprise sur ses comportements en matière de gouvernance, ainsi que sur les aspects sociétal et environnemental.

Notre politique de vote met en avant notre souhait de préserver les intérêts des actionnaires minoritaires sur le long terme et donc de prévenir tout conflit d'intérêts au profit d'un actionnaire principal ou majoritaire, des dirigeants ou de n'importe quelle autre partie prenante au détriment de l'actionnaire minoritaire.

Lazard Frères Gestion a procédé en juillet 2016 à une révision globale de sa politique de vote.

Les révisions concernent :

- Modification et extension du périmètre de vote aux Larges Caps européennes, sans seuil de détention minimum
- Développement des principes directeurs et leur mise en œuvre
- Intégration de critères ESG :
  - **Environnement** : Lazard Frères Gestion s'attache à ce que les résolutions soient traitées de façon à réduire les impacts négatifs sur l'environnement.
  - **Social** : par la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes.
  - **Gouvernance** : en encourageant la diffusion des meilleures pratiques et en évitant le risque de conflits d'intérêts. L'analyse de la gouvernance des entreprises a toujours fait partie intégrante de la politique d'investissement de Lazard Frères Gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée en interne, par l'analyste-gestionnaire spécialiste du secteur auquel appartient la valeur concernée et est, à nos yeux, partie intégrante du processus d'analyse financière de Lazard Frères Gestion. Pour l'aider dans l'examen des résolutions, l'analyste-gestionnaire s'appuie sur le service de « proxy providers », PROXINVEST sur les valeurs françaises et l'ECGS (European Corporate Governance Service) pour les sociétés des autres pays européens. Il utilise ce service comme un outil d'aide à la décision lui permettant d'identifier plus rapidement les résolutions qui pourraient poser problème.

La décision de vote finale revient à l'analyste-gestionnaire spécialiste du secteur, en toute indépendance.

L'information concernant la politique de vote et le rapport sur l'exercice des droits de vote sont consultables sur le site internet : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr) dans la rubrique « Mentions légales »

# Notre gestion ISR

Au-delà de l'intégration de critères ESG dans notre processus d'investissement, nous avons également mis en œuvre une gestion ISR prenant en compte de façon quantitative et systématique les critères extra-financiers.

Nous avons voulu relier notre expertise dans l'analyse financière et l'évaluation des entreprises à la meilleure expertise ISR externe disponible selon nous. Et nous avons pour cela initié un partenariat il y a plus de 15 ans avec une agence de notation socialement responsable et indépendante.

Notre volonté était de participer aux avancées méthodologiques en liaison avec les meilleurs spécialistes, et de proposer à notre clientèle un produit qui offre tous les gages d'expertise, de crédibilité et de transparence dans ses règles de gestion.

Notre gestion ISR associe depuis plus de 15 ans une approche extra-financière réalisée en partenariat avec Vigeo Eiris à une analyse financière réalisée en interne par Lazard Frères Gestion. Le groupe Vigeo Eiris dispose d'une longue expérience, de moyens humains et techniques importants dans le domaine de l'analyse ISR (plus de 120 analystes sectoriels) qui nourrissent un processus de notation indépendant, transparent et continu.

Cette expertise est appliquée à la gestion actions au travers de notre Sicav Lazard Equity SRI créée en juin 2001. Lazard Frères Gestion figure dans la liste des signataires du code de transparence AFG-FIR pour cette SICAV.

Au 29 décembre 2017, l'encours de la SICAV Lazard Equity SRI était de 175 millions d'euros.

L'analyse extra-financière réalisée en partenariat avec Vigeo Eiris privilégie l'approche «Best In Class», c'est à dire une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'une entreprise) consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité. La notation de chaque domaine pour une société donnée est effectuée par une échelle de notation (du --, entreprises non concernées au ++, entreprises pionnières). Il s'agit de notations relatives, adaptées en fonction de chaque secteur (par exemple le thème environnement ne sera pas abordé de la même façon entre une entreprise pétrochimique et une banque).

Lazard Frères Gestion a sélectionné les critères d'investissement ESG et déterminé les pondérations propres à chacun en accordant une prépondérance aux critères ressources humaines et environnement comme suit :

1. Ressources Humaines (40%)
2. Environnement (30%)
3. Relations clients-fournisseurs (10%)
4. Droits Humains (10%)
5. Engagement sociétal (10%)

Il est à noter que le critère Gouvernance fait partie intégrante de l'analyse financière fondamentale de Lazard Frères Gestion et entre dans le processus de sélection de valeurs, comme précédemment évoqué. Ce critère doit impérativement respecter nos exigences au risque de ne pas pouvoir être éligible à notre portefeuille.

Nous privilégions les ressources humaines (pondération de 40% sur ce seul critère) qui constituent le thème majeur de notre processus d'investissement, la performance financière d'une entreprise pouvant être affectée par la négligence du capital humain. Ce critère est abordé sous l'angle de :

- **La qualité des conditions générales de travail**
- **L'amélioration continue des relations sociales**
- **La valorisation des emplois et des compétences**

Deuxième thème majeur après le critère des ressources humaines, la prise en compte du critère environnement qui représente 30% de notre pondération, permet de mettre en avant l'importance de la constitution éventuelle de passifs qui peuvent impacter à terme la rentabilité de l'entreprise. Le thème de l'environnement sera abordé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services «verts», prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.
- Le thème des relations clients-fournisseurs qui représente 10% de notre pondération prendra en compte :
  - Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits)
  - Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
  - Le respect des règles concurrentielles
  - La prévention effective de la corruption

La prise en compte des droits humains est essentielle au bon fonctionnement des entreprises. La déclinaison de ce thème s'effectue :

- Dans la société, avec le respect des droits humains fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits (respect du droit de la personne à l'exercice de ses libertés fondamentales)
- Dans le travail, avec le respect des droits humains fondamentaux : élimination des formes de travail prosrites, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination dans l'emploi et promotion de l'égalité
- Le thème d'engagement sociétal est abordé en mesurant :
  - L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation)
  - Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise)
  - La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général

# Reporting extra financier

## A. Empreinte Carbone

### Périmètre des fonds concernés par le calcul de l’empreinte carbone

- Dans le cadre de l’article 173 de la loi du 17 août 2015, Lazard Frères Gestion a décidé d’afficher les informations relatives à l’Empreinte Carbone des OPC dont l’actif est supérieur à 500 millions d’euros. Ce périmètre couvre également notre gestion ISR sans condition de seuil minimum.

Les fonds concernés sont :

- **Lazard Alpha Euro**
  - **Norden**
  - **Lazard Small Caps Euro**
  - **Lazard Equity SRI**
  - **Lazard Convertible Global**
  - **Lazard Credit Fi**
- Par ailleurs, nous avons élargi le périmètre des fonds concernés en fonction :
    - Des demandes des investisseurs institutionnels
    - De la qualité des informations disponibles sur les différents portefeuilles

### Détail de la méthodologie

- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l’empreinte carbone, nous avons fait le choix d’initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- Lazard Frères Gestion a retenu comme indicateur l’intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d’affaires.
- L’évaluation de l’empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES)
  - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d’énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit.
  - Scope 2 : Les émissions indirectes provenant de la consommation d’électricité de l’entreprise
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct

**La méthode de calcul de l’intensité carbone d’un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d’affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :**

$$\text{Intensité carbone d' un portefeuille} = \sum [((\text{Émissions (scope 1+2)}) / (\text{Chiffre d'Affaires})) \text{ de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre}]$$

## B. Transition énergétique

### Périmètre des fonds concernés par l'évaluation des efforts de Transition Énergétique

Le périmètre est identique à celui de l'Empreinte Carbone excepté pour le fonds Lazard Small Caps Euro, où la couverture du fonds et de son indice n'est pas suffisante pour fournir un reporting Transition Énergétique pertinent.

### Détail de la méthodologie

- L'évaluation de la Transition Énergétique est réalisée par la société Vigeo Eiris, qui établit la méthodologie et l'évaluation. L'entreprise établit une liste de critères permettant de mesurer les efforts réalisés en matière de Transition Énergétique, similaires pour toutes les entreprises
- Selon le secteur de l'entreprise, Vigeo Eiris pondère ensuite ces critères d'un poids allant de 0 à 3.
- L'entreprise est ensuite évaluée sur la base de sa politique de gouvernance, les mesures prises et les résultats obtenus. Pour chaque critère, les scores vont de 0 à 100, une performance plus élevée étant meilleure. Le score global de l'entreprise est ensuite obtenu en réalisant une moyenne de ces critères pondérée par leur poids
- Lazard Frères Gestion utilise ces notes pour établir un score du portefeuille en pondérant les notes par leur poids en portefeuille

## C. Reporting ESG

Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance que nous avons instaurée avec nos clients. Nous avons une capacité à réaliser des reportings sur-mesure pour nos clients, adaptés à leurs contraintes et mettant en exergue des informations de type ESG (Article 173 de la loi sur la transition énergétique).

La Sicav Lazard Equity SRI fait pour sa part l'objet d'un reporting mensuel détaillant l'ensemble des caractéristiques ESG.

# Nos engagements

## I

### Signataire des PRI

Depuis le 9 février 2015, Lazard Frères Gestion est signataire des PRI et s'engage à respecter les 6 principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Nous réaffirmons ainsi notre volonté de prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans nos processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. Nous souhaitons contribuer, aux côtés des autres signataires au développement, d'un système financier mondial plus durable.

Les principes sont les suivants :

#### | Principe n°1 |

prise en compte des questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement

#### | Principe n°2 |

être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires

#### | Principe n°3 |

demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG

#### | Principe n°4 |

favoriser l'acceptation et l'application des Principes dans l'industrie de l'investissement

#### | Principe n°5 |

accroître de façon collective notre efficacité dans l'application des Principes

## II

### Membre du Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG

Lazard Frères Gestion participe activement aux différents comités de Place et a été notamment membre du groupe de travail à l'AFG qui a traité du sujet de l'article 173 et a participé à la rédaction d'un guide professionnel sur l'Article 173.

---

[www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)  
[www.lazardfreresgestion-tribune.fr](http://www.lazardfreresgestion-tribune.fr)



PARIS LYON BORDEAUX NANTES BRUXELLES

---

Document rédigé le 10 mars 2018.

Les informations disponibles dans ce document sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Lazard Frères Gestion : SAS au capital de 14 487 500 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 352 213 599.  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04 000068.

Crédits Photos : Getty Images, Shutterstock.



*Politique ESG*